



## Heure a rattraper sur temps perso

-----  
Par Nerinaah

Bonjour,

Petite interrogation concernant les heures de travail. Dans ma société il y a des tâches spécifiques a faire. J'ai en effet oublié une mais tout en travaillant quand même mes heures de travail. On me demande alors de faire cette tâche sur mon temps libre. Est-ce autorisé ? Merci de votre retour. Bonne journée a tous.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation de faire du bénévolat pour votre entreprise...

-----  
Par hideo

Bonjour,

Pouvez vous développer votre problème ,pour quel emploi ,votre statut (cadre ,non cadre ) contrat CDD,CDI) et convention collective applicable .

Cordialement

-----  
Par Nerinaah

Bonjour,

Je suis assistante administrative non cadre en CDI 35h

Si quelqu'un aurait éventuellement une texte de loi a ce sujet cela serait bienvenu car je ne trouve rien..

La convention collective est prestataire de service dans le domaine du tertiaire.

Cordialement

-----  
Par janus2

Votre employeur ne peut pas exiger que vous travailliez gratuitement en dehors de vos heures de service.

En revanche, il pourrait exiger que vous fassiez des heures supplémentaires, mais elles doivent être payées.